



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 2 avril 2025

N°37/2021-2026

Présidence de **Mme Floriane WYSS**

Le Conseil communal siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la Salle plénière du Parlement vaudois, rue Cité-Devant 13 à Lausanne.

100 conseillères et conseillers ont été régulièrement convoqués.

78 sont présents au moment de l'appel.

22 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et conseillers excusé·e·s : BAN Romulus, CLAVADETSCHER Alma, DESPONDS Alexandre, DEWI FREITAG Jacinta, DUC Maxime, EGGENBERGER Frédéric, ESMEL Nadège, GANNA Alexandre, HUEBNER Marlis, JARDIN Aude, JUFER TISSOT Nicole, MENOUX Arthur, OZBATUR Ertan, REYNOLDS Michel, ROCHAT Martine, TIECHE Marc-Alain, TISSOT Marc, TROGER Alain, VELINI Maria Grazia.

Conseillers arrivés après l'appel : BUSSLINGER Jean-Hugues, BEAUVERD Laurent, DE SOUSA Antonio.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Procès-verbal de la séance du 5 mars 2025 ;
- Préavis de la Municipalité N° 9/4.25 – Demande d'un crédit de CHF 496'900.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, des installations d'éclairage public et la réfection de la chaussée au chemin des Philosophes suite à une fuite d'eau, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit ;
- Préavis de la Municipalité N° 10/4.25 – Réponse au postulat de Mme Sylvie Faÿ pour le compte du groupe des Vert·e·s « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes » ;
- Rapport de commission N° 11/4.25 – Politique municipale de l'habitat et du logement de la Ville de Morges et réponse à l'initiative communale « Pour davantage de logements abordables à Morges » ;
- Rapports de majorité et de minorité N° 12/4.25 – Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Réaménageons notre cour d'école » et demande d'un crédit de CHF 324'500.00 TTC subventions non déduites pour la mise en œuvre du projet de réaménagement de la cour du Collège de la Burtignière, rapport de majorité et de minorité ;
- Rapport N° 1/4.25 – Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'Organisation régionale de Protection civile du District de Morges (ORPC) ;
- Réponse écrite de la Municipalité à l'interpellation Nicolas Heredia au nom du groupe PSIG « L'accompagnement et la prévention du burnout, quid du label 'Commune en santé' ? ».

Mme la Présidente Floriane WYSS apporte une modification au point 5 *Préavis de la Municipalité*, la séance relative au préavis N° 10/4.25 aura lieu le lundi 7 avril dans la salle des commissions.

M. Michaël FURHOFF annonce le dépôt du postulat Camille Robert pour le Groupe PSIG « Pour lutter contre le sans-abrisme, une politique intercommunale et coordonnée des hébergements d'urgence ».

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 5 mars 2025

Le procès-verbal est approuvé sans remarque, à l'unanimité moins deux abstentions.

2. Communications du Bureau

Mme la Présidente Floriane WYSS annonce les cinq communications suivantes :

- **1^{ère} communication** : Le Bureau est heureux de vous rappeler qu'un verre de l'amitié sera servi à l'issue de cette séance dans la Buvette du Grand Conseil qui se trouve à l'étage inférieur, soit au rez-de-chaussée du bâtiment.
- **2^{ème} communication** : Le Bureau a reçu en date du 17 mars une pétition intitulée « Pétition pour la sécurisation de l'Avenue de Chanel : instauration d'une zone 30km/h devant le Collège de Chanel à Morges » qui est annexée au procès-verbal. Puisque cette pétition est de compétence municipale, conformément à notre règlement du Conseil communal, elle est transmise à la Municipalité qui est chargée de l'examiner et d'y répondre.
- **3^{ème} communication** : L'invitation pour le souper du Conseil communal a dû vous parvenir récemment. Le Bureau souhaite vous rappeler que le délai d'inscription est fixé au lundi 14 avril.
- **4^{ème} communication** : La traditionnelle visite annuelle des sources du Morand aura lieu le samedi 12 avril prochain. Le départ de Morges est prévu à 9h. Cette visite est ouverte à tous les membres du Conseil communal ainsi qu'à leurs conjointe ou conjoint et enfants. Vous pouvez vous inscrire jusqu'au lundi 7 avril directement auprès du conseiller communal Marc Lambrigger.
- **5^{ème} communication** : Le Bureau tient à rappeler que chaque séance du Conseil communal est filmée, retransmise en direct et visionnable en tout temps sur Internet. Nous souhaitons, par ce rappel, vous rendre attentifs à l'impact que peuvent avoir vos interventions, postures ou d'éventuels symboles visibles à l'écran.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce cinq communications et rappelle que celle concernant le rapport de la commission consultative sur la modification des statuts PRM a été transmise aux conseillères et conseillers par écrit. Elle passe ensuite la parole à Mme la Municipale JATON.

- **Prochaine mise à l'enquête du projet de rénovation et agrandissement du collège de la Gracieuse**

Mme la Municipale Laure JATON lit le texte suivant :

« La Municipalité de Morges vous informe qu'elle soumettra à l'enquête publique dans le courant du mois d'avril le projet de rénovation et agrandissement du collège de la Gracieuse.

Ce projet s'inscrit dans le cadre du préavis d'études n°34/9.18 "*Demande d'un crédit d'études de CHF 1'750'000.00 pour les études préliminaires, d'avant-projet et de projet jusqu'à la mise à l'enquête et devis consolidé pour les travaux sur les bâtiments scolaires de la Gracieuse*".

Le projet mis à l'enquête correspond au développement du projet lauréat du mandat d'études parallèles (MEP) qui a été adapté aux mises à jour de programme, selon le préavis n°2/2.24 validé par le Conseil communal.

Ces transformations permettront de répondre à l'augmentation des besoins scolaires en salles de classes et équipements sportifs, tout en respectant la grande qualité du site de la Gracieuse et ses bâtiments classés.

Depuis l'ébauche du projet, le réemploi des matériaux est au cœur de la démarche et reste central dans la mise à l'enquête, comme la déconstruction d'éléments métalliques d'un des bâtiments qui seront réutilisés pour une charpente, des terres d'excavation qui permettront de créer des murs intérieurs, etc. La transformation de ces éléments sera faite sur le site afin de minimiser la circulation des camions dans le quartier. Ces diverses mesures permettront d'améliorer nettement le bilan carbone du projet.

Les aménagements extérieurs ont fait l'objet d'une attention particulière, tant pour l'aspect paysager, avec la plantation de 82 arbres et la préservation de la pleine terre, que pour leurs liens avec les dimensions pédagogiques et sociales. Rappelons que ces espaces sont utilisés hors temps scolaire et un aménagement qualitatif et diversifié permet des usages multiples pour les habitantes et habitants du quartier.

Le dossier d'enquête pourra être consulté à la Direction urbanisme, constructions et espace public ainsi qu'au Greffe municipal, durant les heures d'ouverture des guichets ; il sera également disponible sur le site internet de la commune. »

- **Mise à l'enquête pour la démolition de la passerelle au Parc des Sports**

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit le texte suivant :

« Dans le cadre de l'entretien des ponts et passerelles enjambant la Morges, une étude a été menée sur cinq ouvrages d'art appartenant à la Commune. Les ouvrages en question ont fait l'objet d'un examen spécifique en raison de l'état de leur structure. L'étude, effectuée avant la crue de la Morges, a notamment confirmé que la passerelle du Parc des Sports, ouvrage d'art se situant environ à 40 mètres en aval de la place Charles Dufour, se trouve dans un état de dégradation avancé. De plus, lors des inondations de juin 2024, la structure de la passerelle a subi des dégâts au point que la sécurité des usagers n'est plus garantie. À ce titre, la passerelle a été fermée pour éviter tout risque d'accidents.

L'étude d'avant-projet de renaturation de la Morges a démontré que cette passerelle n'avait pas d'utilité en termes de mobilité et que son gabarit hydraulique est insuffisant. De plus, cette passerelle n'est pas classée comme monument historique.

En considérant les éléments touchant la sécurité, l'intérêt et l'investissement, il s'avère que la solution la plus opportune est de supprimer la passerelle. Ainsi, des frais de remise en état et d'exploitation seront également épargnés.

La Municipalité informe le Conseil communal qu'une mise à l'enquête pour la démolition de cette passerelle aura lieu prochainement. Un préavis sera déposé auprès du Conseil communal en mai afin de demander un crédit pour l'entretien des ouvrages d'art et la démolition de cette passerelle. »

- **Mise à l'enquête publique du projet de réfection de l'alpage de la Burtignière**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit le texte suivant :

« La Municipalité vous informe de la mise à l'enquête publique du projet de réfection du chalet d'alpage de la Burtignière, situé à la Vallée de Joux. Le dossier est consultable auprès du secrétariat municipal de la commune du Chenit du 2 avril au 1^{er} mai 2025.

Ce projet vise à pérenniser l'exploitation de cet alpage historique, propriété de la Ville de Morges depuis 1588, qui produit du Gruyère d'alpage AOP. Il comprend des travaux de transformation intérieure, la réfection de la toiture et l'installation de panneaux photovoltaïques, ainsi que l'installation d'une nouvelle citerne pour la récupération des eaux de pluie de la toiture, dans le respect des exigences environnementales d'un site marécageux d'importance nationale.

Le préavis présentant la demande de crédit de construction pour la réalisation de ces travaux sera déposé au Conseil communal dans le courant de l'automne 2025. Il détaillera notamment l'ensemble des travaux nécessaires, les aspects financiers, ainsi que les subventions attendues estimées à près de 60% du montant total de l'investissement. »

- **Table Ronde du 7 mai 2025 – Le sport féminin**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit le texte suivant :

« La Municipalité a le plaisir de vous informer que l'Office des Sports de la Ville de Morges organise, le mercredi 7 mai prochain à 18h30 au Cube, une table ronde consacrée au sport féminin. Celle-ci se déroulera en amont de la séance du Conseil communal et vous y êtes toutes et tous cordialement invités.

Cet événement s'inscrit dans le cadre du Plan cantonal de promotion du sport et du football féminin, en lien avec l'UEFA Women's EURO 2025 qui se tiendra cette année en Suisse. Grâce à des subventions cantonales allouées aux villes souhaitant s'engager activement pour faire progresser l'égalité dans le sport, la Ville de Morges saisit l'opportunité pour contribuer activement à cette dynamique.

La soirée réunira plusieurs athlètes féminines de renom, issues de disciplines variées, qui viendront partager leur parcours, expériences, difficultés et réussites. Parmi elles : Léa Sprunger, ancienne sprinteuse et spécialiste des épreuves combinées, Timea Bacsinszky, ex-joueuse professionnelle de tennis, Beatriz Pérez, Présidente de la commission féminine de l'Association cantonale vaudoise de football, ainsi que Laura Tufo, footballeuse professionnelle au sein du Servette FC Chênois féminin.

Après une première partie dédiée aux présentations individuelles, la discussion sera animée par une modératrice et portera sur les thèmes centraux que sont les défis rencontrés par les femmes dans le sport, les moyens de les surmonter, et l'importance des rôles modèles inspirants pour les jeunes générations.

L'objectif de cette table ronde est de mettre en lumière la richesse des parcours féminins dans le sport, de sensibiliser aux inégalités encore présentes, et de stimuler la confiance et l'engagement sportif chez les jeunes de manière générale et chez les jeunes filles en particulier.

Ouverte à toutes et tous, cette soirée se veut un moment d'échange intergénérationnel, favorisant l'émergence d'une pratique du sport toujours plus inclusive. »

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

4. Communications des associations intercommunales

La parole n'est pas demandée.

5. Préavis de la Municipalité

[N° 9/4.25](#) Demande d'un crédit de CHF 496'900.00 TTC pour le remplacement des conduites d'eau potable et de gaz naturel/biogaz, des installations d'éclairage public et la réfection de la chaussée au chemin des Philosophes suite à une fuite d'eau, subside de l'Établissement Cantonal d'Assurance incendie (ECA) non déduit – 1^{re} séance de commission : mardi 15 avril 2025 à 18 h 30, salle Léman, Riond-Bosson 14. **Présidence UDC.**

Les commissaires sont :

- Sylvie TRUDU
- Raphaël DE GOUMOENS
- Pascal MARTIN
- Emilie BOVET
- Dominique KUBLER
- Jonathan SCHOPFER
- Lucas BRUHWILER

[N° 10/4.25](#) Réponse au postulat de Mme Sylvie Faÿ pour le compte du groupe des Vert·e·s « Se prémunir de la surconsommation de sucre chez les jeunes » – 1^{re} séance de commission : lundi 7 avril 2025 à 18 h 30, salle Henri Perregaux, Hôtel-de-Ville. **Présidence PLR.**

Les commissaires sont :

- Camille ROBERT
- Jean-Bernard THULER
- Veronica GASKELL
- Ruijia WANG
- Jonathan MULLER
- Estelle BASTIAN
- Sylvie FAY

6. Rapports de commission

- **N° 11/4.25 Politique municipale de l'habitat et du logement de la Ville de Morges et réponse à l'initiative communale « Pour davantage de logements abordables à Morges »**

M. Yvan CHRISTINET, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme la Présidente Floriane WYSS s'exprime en ces termes :

« Je constate que la commission ad hoc propose trois amendements au règlement du préfinancement de l'exercice du droit de préemption découlant de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL). Par ailleurs, je constate également que la commission ad hoc propose d'accepter le règlement ainsi modifié de même que le préavis municipal. Enfin, je constate que la Municipalité se rallie aux amendements proposés par la commission ad hoc.

Conformément à l'article 75 alinéa 1^{er} de notre règlement, je vous propose, dans un premier temps, la division du projet de règlement par article. Nous procéderons à la discussion et au vote de chaque article l'un après l'autre avec les amendements y relatifs le cas échéant. Comme nous l'avons fait en septembre ainsi qu'en mars 2024, si pour un article il n'y a ni amendement ni demande de parole, je déclarerai l'article accepté sans passer par le vote.

En cas d'amendements, nous traiterons d'abord le ou les amendements par une discussion et un vote avant de procéder à la discussion et au vote sur l'article (amendé ou non).

Une fois tous les articles traités, nous procéderons à une discussion générale, suivie d'un vote sur l'ensemble du projet de règlement tel qu'il aura été amendé via la votation par article.

Enfin, nous procéderons à une discussion et à un vote sur le préavis dans son ensemble amendé ou non. »

Article 1 – But : accepté avec l'amendement proposé

Article 2 – Ressources initiales : accepté avec l'amendement proposé

Article 3 – Attribution à la réserve de préfinancement : accepté

Article 4 – Prélèvement sur la réserve de préfinancement : accepté

Article 5 – Autorisation d'exercer le droit de préemption : accepté avec l'amendement proposé

Article 6 – Intérêts : accepté

Article 7 – Dissolution : accepté

Article 8 – Entrée en vigueur : accepté

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion sur l'ensemble du préavis.

Mme Camille ROBERT explique la richesse des échanges qui ont pu avoir lieu dans le cadre de la récolte de signatures pour cette initiative lancée il y a un an et deux semaines. Les personnes âgées ont pu exprimer le fait qu'elles restaient dans des appartements de 4 pièces ou plus car elles n'avaient pas les moyens de déménager dans un appartement plus petit mais beaucoup plus cher. Des familles ont fait part de leur regret de devoir quitter Morges malgré toutes les commodités et attractivités que la Ville offre, faute de moyens suffisants pour s'y loger. Des jeunes ayant terminé leurs études ont également dû renoncer à leur souhait de rester dans la ville dans laquelle ils ont grandi faute de logements à loyers abordables.

Cette récolte de signatures a bien fonctionné, remportant 2'020 signatures en trois mois. Des personnes ne vivant pas à Morges ont également fait part de leur mécontentement face à l'absence de telle initiative sur leur commune de domicile.

Le groupe PSIG a été heureux et satisfait de voir que la Municipalité, à travers son préavis, se ralliait à l'objectif politique de l'initiative qui est de créer plus de logements d'utilité publique. Il a vite été clair que l'enjeu était de créer un fonds versus un préfinancement puisque le texte de l'initiative demandait un fonds qui puisse être alimenté chaque année dans l'objectif de donner les moyens financiers à la commune de préempter et de créer des LUP. Comme expliqué dans le rapport de commission, le groupe PSIG s'est vite rendu compte que c'était plutôt une compétence cantonale que communale. C'est d'ailleurs un enjeu dans le cadre de la révision de la Loi sur les communes. Elle invite donc à aller discuter avec les partis cantonaux car cette révision amène une restriction de la marge de manœuvre des communes. C'est un point à creuser pour nos relais au Grand Conseil.

Elle remercie le travail au sein de la commission qui a permis des discussions extrêmement intéressantes. C'est un travail en commun qui a fait avancer ce règlement. Tous les amendements ont été acceptés à l'unanimité de la commission et suivis par la Municipalité, ce qui est très positif pour le groupe PSIG.

Elle se permet toutefois de revenir sur ce qui a été dit dans les conclusions, à savoir que ce règlement est un outil super, avec ce préfinancement pour les LUP, les 15% visés donnent un cap à la Ville pour sa politique de logement, mais cela ne va pas suffire. Il va falloir utiliser ce règlement, actionner le droit de préemption quand les occasions se présentent et comme cité dans les conclusions du rapport, l'enjeu prochain, si l'on veut être cohérent et mettre en œuvre cette politique publique, va être de revoir les autorisations générales. Le groupe se réjouit de pouvoir contribuer à ce que la population puisse se loger sans se ruiner.

M. Patrick ZURN tient à remercier la Municipalité d'avoir établi et exposé sa politique communale au niveau de l'habitat, cela met en avant de manière très précise la situation en termes de logement à Morges. Des statistiques très bien détaillées et qui ressortent dans le

rapport montrent que le parc de logements des années 1946 à 1990 représente la moitié du parc et que les loyers de ces logements sont souvent très bas avec des prix très souvent en dessous des loyers abordables neufs construits récemment.

Théoriquement, cela veut dire que l'on a un taux de logement qui figure déjà dans la fourchette des logements d'utilité publique. Même si ces logements ne sont pas officiellement estampillés comme tels, ce taux est important. D'où l'intérêt pour la Municipalité d'entreprendre une discussion avec les acteurs privés afin de voir dans quelle mesure des logements pourraient être convertis officiellement en logements d'utilité publique. C'est souligné par la commission dans son rapport, et selon elle c'est un levier important pour garantir des loyers abordables sur la durée spécifiquement.

Il tient à souligner le fait que la commission a travaillé de manière collégiale, la majorité de centre-droite de la commission a fait preuve de proactivité et de compromis en acceptant de doubler la dotation initiale de 5 millions, ce qui constitue une nette amélioration par rapport au texte de l'initiative.

En effet, si l'on avait alimenté ce préfinancement avec le montant de 5 millions comme mise de départ, qu'on avait agrémenté ce fond avec les 30% de la part communale à impôt sur les gains immobiliers, comme demandé par l'initiative et qui représente environ CHF 500'000.00 par an, le calcul est simple, il aurait fallu grosso modo 10 ans pour atteindre ce montant de 10 millions de francs. On peut donc se réjouir d'avoir abouti à cette décision importante qui donne rapidement plus de moyens financiers pour exercer le droit de préemption.

À titre personnel, il espère que les échanges futurs, quels que soient les sujets, puissent faire ressortir des solutions basées sur des compromis dans l'intérêt général, comme cela a pu être le cas pour ce projet.

Il revient sur la volonté de la commission d'alimenter ce préfinancement par un montant plus important que prévu, cela s'explique principalement par le fait qu'un versement annuel ne peut être garanti et à ce titre, la transition pour le prochain point à l'ordre du jour est toute trouvée, si l'on veut maximiser nos chances de réaliser un exercice bénéficiaire, il convient d'optimiser nos dépenses. Non pas en renonçant à des projets comme le voudraient certains, mais en allouant les ressources de manière efficace à chacune de ces démarches. Ce faisant, nous pourrions garantir le développement des différents projets prévus qui répondent à des besoins importants de la population morgienne, tout en ayant comme objectif de viser une situation financière bénéficiaire et ainsi pouvoir alimenter ce préfinancement pour le droit de préemption dans le futur.

En conclusion, avec la stratégie présentée par la Municipalité, ainsi que ce préavis, nous avons aujourd'hui des outils qui répondent clairement à la préoccupation absolument légitime de garantir des logements abordables sur le territoire morgien. Il ne peut qu'encourager les membres du Conseil communal, au nom du groupe PLR, à soutenir ce préavis tel qu'amendé.

M. Nicolas HEREDIA exprime que c'est tout un symbole de pouvoir accepter ce préavis dans cette salle du Grand Conseil car la Constitution vaudoise dit clairement que toute personne doit pouvoir avoir droit à un logement approprié à des conditions supportables. Il est de notoriété publique qu'à l'heure actuelle trouver un logement relève du parcours du combattant. Les loyers ont doublé en vingt ans. La Ville de Morges n'est pas épargnée, il est désormais ordinaire de trouver des 2.5 pièces pour plus de CHF 2'300.- par mois et des 4 pièces qui frôlent les CHF 4'000.-. Si l'on ajoute à cela la hausse frénétique des primes d'assurance maladie et la quasi-stagnation des salaires et des retraites, on voit bien que le pouvoir d'achat est pris en tenaille et réduit à peau de chagrin. En tant que réponse à l'initiative « Pour plus de

logements à loyers abordables à Morges », ce règlement est un premier pas dans la bonne direction.

Il est certes imparfait, notamment au regard de l'alimentation financière, mais il pose un objectif de 15% de LUP sur l'ensemble du parc de logements de Morges. Grâce aux LUP qui garantissent des loyers abordables, les communes ont des outils pour agir, et Morges peut donc agir pour les familles, les jeunes et les seniors, bref pour sa population. L'atteinte de cet objectif nécessite que la Municipalité soit proactive. Le Conseil, notamment quand il s'agira de valider à travers la validation des comptes de l'affectation du préfinancement, le groupe PSIG se montrera attentif afin que cela ne reste pas un objectif de papier. Il encourage vivement à soutenir ce préavis.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis amendé de la Municipalité N° 41/12.24,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(76 OUI et 3 abstentions)

1. d'accepter l'initiative populaire communale intitulée « Pour davantage de logements abordables à Morges » ;
2. de charger la Municipalité de communiquer les décisions du Conseil communal aux initiant·e·s ;
3. d'approuver le Règlement du préfinancement de l'exercice du droit de préemption découlant de la loi sur la préservation et la promotion du parc locatif (LPPPL) tel qu'amendé en ses articles 1, 2 et 5.

- **N° 12/4.25 Réponse au postulat du groupe des Vert·e·s « Réaménageons notre cour d'école » et demande d'un crédit de CHF 324'500.00 TTC subventions non déduites pour la mise en œuvre du projet de réaménagement de la cour du Collège de la Burtignière, rapport de majorité et de minorité.**

M. Michaël FURHOFF, président-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet lit les conclusions du rapport de majorité.

M. Michaël FRANCESCATO, rapporteur de la minorité de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport de minorité.

Mme la Présidente Floriane WYSS demande si la Municipalité souhaite faire part de sa détermination.

Mme la Syndique Mélanie WYSS exprime la satisfaction de la Municipalité sur l'analyse qui a été faite sur l'état des cours d'école du territoire morgien et la reconnaissance par les deux rapports du besoin de réaménagement de la cour du collège de la Burtignière. Là où les commissions divergent, c'est sur le montant. Dans le préavis municipal, le chapitre 7.2 présente des estimations qui détaillent ce crédit de CHF 324'500.00 qui contient à la fois les phases d'étude, la démarche participative, un accompagnement biologique ainsi que les coûts de réalisation.

Afin de pouvoir préciser les coûts, la Municipalité a décidé d'amender son préavis et notamment la conclusion N° 2 comme suit : *d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude y compris les démarches participatives de CHF 95'000.00 pour le réaménagement de la cour d'école de la Burtignière*. Ceci devrait permettre à la Municipalité de revenir vers le Conseil communal avec un crédit de réalisation dont les coûts seraient cette fois-ci consolidés, c'est-à-dire après la mise à l'enquête publique avec les soumissions qui sont rentrées.

Mme la Présidente Floriane WYSS s'exprime en ces termes :

« Je constate que la majorité de la commission ad hoc recommande d'accepter le préavis municipal et que la minorité de la commission propose d'amender le chiffre 2 des conclusions du préavis municipal, comme suit :

2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 240'000.00 ~~324'500.00~~ pour le réaménagement de la cour du Collège de la Burtignière;

Par ailleurs, je constate que la Municipalité propose également d'amender le chiffre 2 des conclusions de son préavis, comme suit :

2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude (y compris démarche participative) de CHF 95'000.- ~~CHF 324'500.00~~ pour le réaménagement de la cour du collège de la Burtignière;

Concernant la procédure de vote, puisque deux amendements modifient la même conclusion du préavis municipal, soit le chiffre 2, je propose de voter d'abord sur l'amendement proposé par la minorité, puis, sur celui proposé par la Municipalité. En cas d'acceptation des deux amendements, ceux-ci seront opposés l'un à l'autre. Enfin, vous voterez sur le préavis municipal dans son ensemble, amendé ou non.

Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer sur cette proposition de procédure ? Comme ça ne semble pas être le cas, j'ouvre la discussion. »

M. Jean-Hugues BUSSLINGER regrette le fait que la Municipalité, qui a pourtant en main tous les arguments pour présenter au Conseil un projet, fasse en quelque sorte un rétropédalage en passant d'un crédit d'investissement à un crédit d'étude et pose les questions suivantes : que veut la Municipalité ? Le fait de proposer un crédit d'étude n'est-il pas une modification fondamentale du préavis ? La commission n'a pas pu se prononcer là-dessus car cela n'a pas été amené en séance. Ne vaudrait-il pas mieux que la Municipalité opte pour l'une ou l'autre option et que là-dessus le Conseil puisse voter. Car sinon, on a l'impression de voter deux choses ou d'être face à un non choix, il s'interroge.

Mme Sarah ETTER relève que la Municipalité a pris la décision de modifier le préavis initial au lieu de se rallier à l'un ou l'autre des rapports de commission. En d'autres termes, en vertu de l'article 35 alinéa 5 de la Loi sur les communes, elle propose de retirer son préavis et de soumettre une nouvelle version. Or, conformément à l'article 35 alinéa 3 de la même loi, un préavis municipal doit obligatoirement être soumis à l'examen d'une commission pour rapport, sous faute de vice de forme. Par conséquent, elle soulève une question par rapport à la validité de ce nouveau préavis.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que l'objet du préavis reste le même puisque le crédit demandé est bien destiné au réaménagement de la cour de la Burtignière. Le montant total demandé au travers du préavis initial soutenu par la majorité de la commission, est un ensemble d'étapes, toutes en une avec un montant total, et puisque la question des coûts divise le Conseil et qu'il est demandé à la Municipalité de les préciser, elle modifie son préavis initial en demandant le montant qui permet de réaliser la première phase du même projet et du même objet, c'est-à-dire le réaménagement de la cour de la Burtignière avec un montant qui doit permettre de couvrir les études, la démarche participative, probablement aussi une partie de l'accompagnement biologique, tel que prévu dans le préavis. Si l'amendement concernait une autre cour d'école ou un autre objet, la Municipalité aurait retiré son préavis. Son amendement ne vise qu'à fragmenter le montant demandé, sans toucher au fond de l'objet du préavis qui répond également au postulat du groupe des Vert·e·s.

M. Michael FURHOFF est étonné par le montant donné par Mme la Syndique, soit CHF 95'000.00. Si on regarde les chiffres donnés en commission par rapport aux études, on atteint CHF 102'500.00. Il demande comment ce montant a été calculé.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond que dans le montant de CHF 325'000.00, on considère un pourcentage de 30% pour les études liées au projet et CHF 15'000.00 pour la démarche participative, ainsi on obtient un montant de CHF 95'000.00.

M. Jonathan SCHOPFER explique pourquoi il a rallié la minorité. Certaines personnes expriment des préoccupations quant au déséquilibre budgétaire et il comprend cette inquiétude. En votant en faveur du rapport de minorité, nous évitons de gaspiller les fonds des morgiennes et des morgiens dans un projet qui pourrait s'avérer mal conçu voire mal préparé. Les économies générées par ce choix permettront de concrétiser deux actions essentielles. La première, le réaménagement de la cour de la Burtignière, la deuxième si la Municipalité en fait le choix, en investissant ces économies dans une étude pour la cour de l'école des Charpentiers. En résumé, ce vote permet de préserver l'argent des contribuables, de ne pas l'engager dans une seule infrastructure et d'investir plutôt dans des infrastructures scolaires de qualité pour les enfants. Ce sont là des actions positives et responsables. Il invite donc à soutenir le rapport de minorité.

M. Michael FRANCESCATO s'excuse deux fois, premièrement car la minorité de la commission a fait beaucoup de cogestion et pour la cour de la Burtignière qui est au mauvais endroit au mauvais moment. Il n'était pas supposé faire partie des membres de la commission mais s'y est résolu, en pensant que cela allait être simple et vite réglé. Malheureusement, il a constaté que le budget avait été fait sur un coin de table. Il n'y avait rien de concret derrière et la page était plus ou moins blanche. La surprise a été grande quand à chaque exercice comparatif, la commission constatait que pour CHF 100'000.00 ou CHF 150'000.00 on pouvait atteindre les mêmes objectifs. La question est de se demander ce que l'on fait de l'argent, est-ce que l'on peut se permettre ces dépenses au vu de la situation financière de la Ville ? On peut se dire que pour CHF 240'000.00 on a quelque chose d'utilisable qui répond aux objectifs, même si cela ne répond pas à 100% aux désirs. Une amélioration notable par rapport à la situation actuelle est garantie avec ce montant revu à la baisse. On ne parle peut-être que de CHF 85'000.00, mais ils sont à ses yeux importants et peuvent être investis pour améliorer une autre cour d'école, continuer à proposer des repas scolaires à coûts plus faibles ou permettre l'indexation des salaires du personnel communal. Il n'y a aucune volonté de créer un clivage gauche-droite ou de péricliter ce projet en particulier mais bien d'inviter à creuser davantage dans la manière de faire des économies substantielles lorsque c'est possible.

M. Pascal GEMPERLI ainsi que le groupe des Vert·e·s est déçu que l'on se limite à la Burtignière, car d'autres cours sont partiellement conformes ou non conformes (Vogéaz, square central, Charpentiers) et une meilleure vision globale serait souhaitée.

Concernant la divergence entre majorité et minorité, la Municipalité a effectué une comparaison entre les projets et les expériences réalisés à Morges, par exemple Chanel et Jacques Dubochet, en d'autres termes, elle s'est basée sur les réalités et les prix d'ici. La minorité de la commission a comparé avec la commune de Lucens et Moutier, cela le fait un peu sourire.

Toutefois, à sa décharge, la minorité reconnaît elle-même que comparaison n'est pas forcément raison et que le coût de construction sur l'arc lémanique, dans la Broye et sur l'arc jurassien ne peut pas être comparé aussi facilement. La critique principale n'est pas celle-là. Dans le rapport de minorité, il y a des calculs d'apothicaires. Il est expliqué à la Municipalité combien il faudrait budgétiser pour dégrapper ou aménager un potager. Tout cela pour une prétendue erreur de CHF 85'000.00. La minorité souhaite dépenser mieux avec moins et une comparaison financière des variantes. Ce que le groupe des Vert·e·s avait demandé dans le cadre du projet de la patinoire, qui n'a pas été exaucé et n'a pas choqué les mêmes personnes qui font la demande de ces variantes ce soir, mais la patinoire devait passer coûte que coûte.

Cela dit, la minorité fait un bon geste en décidant de les attribuer au collège des Charpentiers, quand bien même cette démarche n'est pas possible. À son avis, si cela tenait vraiment à cœur à la minorité de réinjecter cet argent dans d'autres projets, elle n'aurait pas fait cette proposition qui n'est pas réalisable, mais elle aurait accepté le préavis et déposé un autre postulat qui demande à ajouter les montants nécessaires pour les trois autres écoles concernées.

En conclusion, le groupe des Vert·e·s propose de rejeter les deux amendements et d'accepter le préavis municipal.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN s'exprime en ces termes :

« Le revirement de la Municipalité sur le préavis pour le projet de réaménagement de la cour du collège de la Burtignière me laisse perplexe.

Je pensais avoir compris le fonctionnement de la gestion des projets et je pensais, il me semble à tort maintenant, que lorsque la Municipalité nous présentait des préavis, les montants chiffrés par des professionnels étaient des montants fiables.

Je vois que maintenant le rôle des commissaires est de refaire les calculs, qui plus est, les présenter dans un rapport de minorité et que la Municipalité a déjà décidé de sa détermination.

Plusieurs questions m'interpellent.

Est-ce bien le rôle des commissionnaires de refaire les calculs, établis au préalable par les services concernés et des professionnels ?

Est-ce que pour les futurs préavis, nous devons maintenant reprendre les calculs car nous estimons qu'ils ne sont pas fiables ?

D'autre part, en vue de soi-disant faire des économies, la Municipalité nous propose maintenant un amendement pour un projet d'étude de CHF 95'000.00.

Quelles sont les garanties données que le coût final des crédits d'étude et de réalisation sera inférieur à ce qui est proposé dans le préavis initial ?

Dois-je aussi mentionner qu'un crédit d'étude ne fera que retarder les travaux pour les élèves du collège de la Burtignière ?

Toutes ces questions me laissent perplexes et je m'interroge sur la confiance que je peux avoir en nos élus et notre système à travailler en faveur d'un intérêt commun. »

M. Nicolas HEREDIA pense que ce préavis démontre que la Ville de Morges n'est pas hermétique à une tendance globale et lancinante qui prend de plus en plus d'importance et comporte de plus en plus de relais. Cette tendance, c'est la remise en cause des institutions. Quand cela arrange ou plutôt quand cela n'arrange pas. Il met en avant les faits marquants de l'actualité en citant Trump, Marine Le Pen et plus proche de nous Mme Dittli qui se fait retirer la gestion des finances cantonales à la suite d'une violation du secret de fonction et pour avoir demandé l'annulation de taxation de grosses fortunes. Au lieu de reconnaître ses fautes, ses soutiens disent en substance qu'elle n'a rien à se reprocher, qu'elle a voulu régler un problème inique et tant pis si c'est en agissant de manière contraire aux règles du Conseil d'État.

Quel rapport avec Morges ? Heureusement, nous n'en sommes pas à ce stade d'utilisation à géométrie variable et de déni des institutions. Mais la manière dont a agi la minorité de la commission s'inscrit bel et bien dans cette tendance globale. Il n'est pas conforme qu'un devis soit élaboré et proposé par un commissaire. Cette compétence est strictement municipale. MM. Schopfer, Gilliard et Francescato ont agi comme des Municipaux auto-élus. Cette violation de la séparation des pouvoirs aurait pu plus ou moins en rester là si la Municipalité avait laissé notre Conseil débattre et choisir entre le rapport de majorité et le rapport de minorité. Ce n'est malheureusement pas le cas. La Municipalité a décidé de se déjuger en changeant les conclusions de ce préavis. Une tactique qui selon lui n'est pas conforme à la marge de manœuvre municipale. En agissant de la sorte, la Municipalité donne du crédit à cette cogestion, par des élus du Conseil communal, minorisés en commission. Elle discrédite du même coup la majorité de la commission, sa propre administration et louvoie en proposant une autre conclusion sur laquelle aucune commission n'a pu travailler.

Autant l'arrogance de la minorité de la commission est déplorable, autant la position de notre exécutif est alarmante. Vous êtes en train d'interpréter comme cela vous chante les règles du jeu institutionnel et en ce sens il n'est pas sûr que cela soit digne des institutions qu'ils sont sensés servir. Il est certes à la mode de ne plus respecter les institutions, mais il est convaincu que la majorité de ce Conseil saura nager à contre-courant et voter les conclusions du rapport de majorité, en fait les conclusions du rapport initial de la Municipalité.

M. Michael FRANCESCATO réplique que se montrer digne des institutions serait avant tout d'arrêter ces attaques personnelles qui n'apportent rien du tout, de faire des comparaisons avec Trump alors que cela est totalement hors sujet et qu'au point précédent, il se réjouissait que les discussions restent dans le cadre de l'ordre du jour.

M. Michael FURHOFF a bien noté les calculs de la Municipalité et remarque que l'accompagnement biologique a été retiré des études. Il ne comprend pas cette démarche.

Il revient sur le rapport de minorité. Lorsque l'on compare le projet de Moudon-Lucens, le rapport de minorité prend en compte la totalité de la cour, et encore, on ne sait pas vu que la majorité des personnes présentes sur l'image ne sont pas dans la zone rouge. Les travaux n'ont pas été exécutés sur l'ensemble de la zone, comme cela a été le cas au Bluard ou à Chanel donc pour lui ce n'est pas un critère. À Tramelan, c'est un peu le même cas, on peut remarquer que le projet est déjà défini et que beaucoup de surfaces ne seront pas modifiées.

Il s'est adonné à des exercices de soustraction de surfaces qui démontrent que 1200 m² peuvent être soustraient ce qui se rapproche déjà plus des prix donnés dans le préavis. On voit qu'il y a beaucoup d'aménagements de surfaces comme des bancs, des barres parallèles ou des tas de cailloux qui ne prennent pas forcément beaucoup de surface, tandis qu'à la Burtignière, il y a un problème de sous-sol lorsqu'il faudra creuser pour planter des arbres, par rapport à la stratégie d'arborisation.

Dans les comparaisons faites par la minorité, jamais une rénovation complète n'a été prise en compte dans les calculs. De plus, le rapport de minorité ne fait pas mention de ces projets pour essayer d'expliquer les coûts. Dans le chapitre 3.3, le seul critère de différenciation de ces projets est le prix entre les régions. Or, un projet est par définition unique, il faut prendre beaucoup plus de critères pour comparer les projets entre eux. C'est pour cela qu'il faut prendre des précautions, faire preuve d'humilité et d'esprit critique lorsque l'on compare des projets. En parlant de définition de projet, un projet est toujours conditionné à un budget, c'est très rare que cela ne soit pas le cas, il n'y a pas de quoi s'en étonner dans les conclusions et s'appuyer dessus comme un argument pour réduire le budget. Les calculs de la commission montrent qu'il est possible de faire autrement. C'est vrai, ils ne montrent pas que l'on peut payer 25% de moins en ayant la même chose, cela n'existe pas. Il est possible de payer moins, pour des résultats similaires, mais actuellement les objectifs de la réalisation du projet ne sont pas définis. C'est avant la réalisation, l'exécution du projet, que l'on peut chercher à faire des optimisations.

Enfin, ce n'est pas la Municipalité qui calcule les coûts du projet mais bien les collaborateurs et collaboratrices qui en ont les compétences. Si la minorité critique une règle de trois, un compromis politique à la Municipalité a été fait mais ce résultat a aussi été validé par les spécialistes, ils savent que le montant est réalisable pour le projet prévu. Même si ce n'est pas l'intention de la minorité, il n'est pas concevable pour lui d'applaudir les collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale en juin 2024 pour ensuite faire le travail à leur place en avril 2025.

Par ce qui est proposé dans le rapport de minorité, dans lequel on trouve un devis avec une étude déjà réalisée, le tout pour CHF 30, oser comparer les coûts d'un projet à la volonté d'avoir une Ferrari est erroné. Tout d'abord, il y a un rapport de 5 entre le prix d'une VW et d'une Ferrari. Comme si la Municipalité avait annoncé un prix de CHF 900 par m², ce qui n'est pas du tout le cas puisque c'est CHF 250 par m². De plus, l'analogie n'est pas cohérente avec le projet proposé, étant donné que l'on ne cherche pas à acheter une voiture mais à définir un moyen de déplacement.

On a de la chance d'avoir des personnes compétentes et qui sont motivées à servir au mieux la Ville. Il faut leur donner des moyens de réaliser des choses pour les motiver. Là on fait tout l'inverse et on ne les respecte pas.

La Municipalité a proposé un projet simple, cohérent, pragmatique et participatif, soutenir le rapport de minorité serait un non-sens, validerait des pratiques douteuses, créerait un précédent et serait un désaveu pour le personnel de la Ville. Pire, c'est oublier les enfants morgiens de la Burtignière.

M. Bastien MONNEY constate en lisant le rapport de minorité qu'il faut un projet concret, qui soit plausible, pour que les CHF 325'000.00 soient validés alors que le mois dernier la plus grande latitude était laissée à un partenaire privé qui propose des solutions innovantes. Donc à un moment donné, la droite préfère laisser la latitude à un prestataire privé qu'à la Municipalité, pourtant à majorité de droite.

Les CHF 85'000.00 que la minorité veut réduire correspondent à 0.3% du budget voté pour la patinoire le mois dernier. Ce n'est donc pas un cadeau exceptionnel qui serait fait aux enfants. Il rappelle également que le montant proposé est une autorisation de dépenser et non une obligation. Il pense que l'on peut laisser à la Municipalité la marge de manœuvre nécessaire et utile pour qu'elle puisse réaliser à la Burtignière ce qu'elle doit réaliser sans passer par cette phase d'étude qui n'est pas l'objet de la discussion ce soir. Ce soir, il s'agit d'un crédit d'investissement, avec la marge de manœuvre que la Municipalité a estimé nécessaire. Il est d'avis qu'il faut faire confiance et laisser la Municipalité faire ses réalisations dans le cadre du budget qui est proposé, si c'est moins ce sera une bonne chose. Si c'est le montant qui est validé, c'est ce qu'il fallait faire pour cette cour d'école.

M. Loïc DOEBELIN vient de la campagne et, si on a un bon sens paysan, un sou est un sou donc on ne vote pas des budgets en l'air. On veut tous le meilleur cadre pour les élèves et pour s'épanouir ainsi que de se développer de la meilleure manière. Il faudrait néanmoins avoir une gestion rigoureuse et des directives claires. Lorsqu'il entend que la commission où des commissaires outrepasseraient leurs compétences et leur pouvoir, il ne pense pas que le fait de rédiger un rapport de minorité fasse des commissaires concernés des personnes qui mettent par-dessus bord les droits et les institutions.

Lorsque l'on parle de rapidité et d'efficacité, le fait de mettre sur la table un rapport de minorité prouve que l'on aura une solution clé en main et il y a un choix très clair entre les deux variantes qui sont proposées.

Concernant les remarques faisant des comparaisons un peu raccourcies par rapport au projet de la patinoire, voté lors de la dernière séance, on parle d'un partenariat public-privé, d'un projet clé en main qui doit être clair et répondre au cadre financier.

Il rappelle que l'on peut travailler de manière posée, en évitant la politique politicienne et en restant dans l'objet qui nous occupe, sans s'égarer sur des sujets qui n'ont absolument rien à voir avec la politique morgienne.

M. Bastien MONNEY est d'avis que le projet qui est proposé ce soir est aussi précis que celui du mois passé, il ne voit pas véritablement de différence. On laisse une certaine latitude avec un budget qui est défini, on est exactement dans la même question. S'agissant du débat qui vient d'être mené concernant le rapport de minorité, il croit qu'il y a des images qui ont été posées avec des chiffres qui ont été donnés. Le Conseil communal peut demander à la Municipalité de confirmer que ces images et ces chiffres ont bien été vérifiés et que le Conseil ne se base pas sur une appréciation de la minorité pour prendre sa décision.

La parole n'est plus demandée.

Vote sur l'amendement proposé par la minorité de la commission ad hoc : 44 NON, 32 OUI et 4 abstentions.

Vote sur l'amendement de la Municipalité : 68 NON, 7 OUI et 5 abstentions.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le rapport-préavis de la Municipalité N° 40/12.24 en réponse au postulat du groupe des Vert·e·s «Réaménageons notre cour d'école»,
- après avoir pris connaissance du rapport de la majorité et de la minorité de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(44 OUI, 28 NON, 8 abstentions)

1. de prendre acte du présent rapport ;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 324'500.00 pour le réaménagement de la cour du Collège de la Burtignière;
3. de financer cette dépense par la trésorerie courante.

- **N° 1/4.25 Adoption des statuts de l'Association intercommunale pour l'Organisation régionale de Protection civile du District Morges (ORPC)**

Mme Christine PION, présidente-rapporteur de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

La parole n'est pas demandée.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis de la Municipalité N° 1/2.25,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(unanimité)

- | |
|---|
| 1. d'accepter les statuts de l'ORPC District Morges tels que présentés. |
|---|

7. Interpellation Nicolas Heredia au nom du groupe PSIG « L'accompagnement et la prévention du burnout, quid du label « Commune en santé » ? » – Réponse écrite de la Municipalité

M. Nicolas HEREDIA remercie la Municipalité pour sa réponse. La Commune a agi, c'est à saluer. Toutefois, l'ampleur de l'action est critiquable. Au-delà de Kerma et de l'aide financière attribuée, il pense utile de mettre en perspective les CHF 395'000.00 versés par des institutions et associations œuvrant pour la cohésion sociale vis-à-vis d'autres montants qui ont été votés dans ce Conseil. Il ne dit pas que la Ville de Morges doit avoir pour vocation et devoir de se substituer aux autres acteurs institutionnels comme le Canton et la Confédération, même si elle sera peut-être amenée à le faire de facto vu l'austérité budgétaire fédérale et bientôt cantonale. Elle peut agir en subsidiarité, elle peut agir tout court. Si l'ampleur de son action reste modeste selon lui, c'est mieux que rien.

Aucune résolution n'est déposée.

8. Initiatives des membres du Conseil communal

M. Vincent CORNUT lit le texte du postulat « Rétablissement des camps scolaires à Morges » qui est annexé au procès-verbal.

Mme Camille ROBERT lit le texte du postulat Camille Robert pour le Groupe PSIG « Pour lutter contre le sans-abrisme, une politique intercommunale et coordonnée des hébergements d'urgence » qui est annexé au procès-verbal.

9. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce six réponses orales et débute en répondant à M. Yvan Christinet que la salle Nano sera mise à disposition gracieusement au public lorsque cela se justifiera.

- **Réponse orale à la question de Mme Aude Jardin sur l'état d'avancement des postulats**

Mme la Syndique Mélanie WYSS lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 5 mars 2025, Mme Aude Jardin se demandait où en était l'état d'avancement concernant les postulats et motions :

- 'L'urgence climatique à Morges c'est maintenant'
- 'Accélérer le développement de l'énergie solaire à Morges'
- 'De la verdure à la place des toitures'

La Municipalité fait son possible pour respecter au mieux les délais imposés par le règlement du Conseil communal pour répondre aux interventions des Conseillères et Conseillers. Elle admet qu'un certain nombre d'objets n'ont pas encore pu être répondus, car la plupart des demandes du Conseil communal nécessitent un travail important pour l'Administration communale, en recherches, analyses ou études alors que d'autres dossiers ou projets sont déjà en cours au sein des services.

La Municipalité assure un suivi régulier des postulats et motions en suspens, qu'elle traite par ailleurs de manière exhaustive dans le Rapport de gestion.

Concernant les postulats traitant de l'urgence climatique et de l'énergie solaire, l'élaboration du Plan climat est en cours et permettra de répondre aux postulats. Son adoption par la Municipalité est prévue pour le mois de juin 2025.

Concernant les toitures végétalisées, le postulat traite de manière large des toitures en milieu urbain. Ce sujet concerne plusieurs dicastères et demande donc une coordination. Dans l'intervalle, un renforcement des mesures d'arborisation à proximité des arrêts de bus a déjà été effectué, notamment dans le cadre du programme de mise en conformité LHand. Une réponse au postulat, qui intégrera également les aspects d'aménagements du territoire et de développement durable sera apportée prochainement. »

- **Réponse orale aux questions de M. Loïc Doebelin « Politique de stationnement : une étude a-t-elle été faite sur les conséquences de cette nouvelle politique ? Quid d'une gratuité les 30 premières minutes par exemple ? »**

Mme la Syndique Mélanie WYSS lit la réponse suivante :

« La nouvelle politique de stationnement et la mise à jour des régimes de stationnement qui en découle s'inscrivent dans les objectifs du Plan directeur communal des mobilités, approuvé par la Conseil communal en septembre 2022. La Municipalité a par ailleurs répondu à deux postulats en la matière en juin 2023, il y a effectivement une année et demi. En revanche, le déploiement progressif a eu lieu durant l'année 2024 avec l'installation des derniers panneaux de signalisation ces dernières semaines.

Concernant la disponibilité des places, les observations actuelles montrent qu'elles sont présentes en nombre suffisant, mais leur visibilité peut être améliorée. Afin d'y remédier, des

panneaux de signalisation supplémentaires seront installés d'ici la fin de l'année pour mieux guider les usagers vers les espaces de stationnement disponibles, au travers du crédit validé par le Conseil communal en décembre 2023.

À ce stade, il est encore trop tôt pour tirer des conclusions sur les effets de cette nouvelle politique de stationnement, notamment en ce qui concerne la fréquentation des places et l'impact sur les commerces de proximité. Aucune étude spécifique n'a encore été menée. Toutefois, un appel d'offres a été lancé pour réaliser une étude sur l'occupation des places de stationnement et leur évolution future en tenant compte du maillage commercial. Cette étude permettra de s'assurer qu'un nombre suffisant de places de stationnement est présent au centre-ville, au regard des commerces existants. Ses résultats sont attendus pour la fin de l'année.

Ainsi, concernant la problématique de la concurrence des grands centres commerciaux, celle-ci fait partie du processus de réflexion en cours. L'objectif est de maintenir un équilibre entre l'attractivité du centre-ville et la gestion des places de stationnement disponibles, tout en encourageant la rotation des véhicules pour favoriser l'accès aux commerces. Certaines mesures ont d'ailleurs déjà été mises en place par la Municipalité, sur la base de précédentes études sur l'attractivité des commerces, notamment l'extension de la durée maximale de stationnement à 2h en centre-ville (*HEG - Étude du tissu commercial morgien, 2018*). Par ailleurs, une adaptation de l'offre est en cours au Parc des Sports (*Publication FAO, 11 mars 2025*), avec la relocalisation progressive de 54 places de stationnement et le changement de régime de stationnement pour 49 places, qui vont passer de 10h à 2h.

Concernant la gratuité des 30 premières minutes au Parc des Sports, la Municipalité tient à rappeler que le stationnement est libre et gratuit entre 12h et 13h30 sur l'ensemble du territoire communal. Cette proposition devrait être étudiée, néanmoins, il est essentiel de s'assurer que tout changement ne conduise pas à des effets indésirables et nuise à l'accessibilité et à la fluidité du trafic en centre-ville.

La Municipalité est pleinement consciente des difficultés que rencontrent les entreprises locales, et tout particulièrement le commerce de détail. Morges n'échappe pas à la conjoncture actuelle. En effet, selon la dernière édition de l'enquête conjoncturelle sur le commerce de détail publiée par la CVCI en janvier 2025, je cite « (...) *malgré une marche des affaires globalement satisfaisante, un quart des petits commerces jugent la situation de leurs affaires toujours mauvaise. Ils sont d'ailleurs près de 40 % à constater une baisse de la fréquentation de leur clientèle par rapport à l'année précédente. (...) De même, l'optimisme n'est pas de mise pour le chiffre d'affaires global pour les trois prochains mois. Les répondants sont nombreux à prévoir une diminution (43 %), seuls 11 % anticipent une augmentation. Les petits détaillants sont les plus pessimistes avec 52 % d'avis négatif.* » fin de citation. Dans ce contexte, il est difficile d'affirmer que la baisse de fréquentation des commerces morgiens soit liée à des facteurs purement locaux.

La Municipalité entretient des échanges réguliers avec la COOR, en tant qu'Association représentant les intérêts de l'économie et du commerce, afin d'identifier les solutions adaptées pour renforcer l'attractivité du centre-ville et soutenir les acteurs économiques locaux. »

- **Réponse orale à la question de Mme Dominique Kubler-Gonvers concernant le restaurant sur le site de Beausobre**

M. le Municipal Vincent JAKUES lit la réponse suivante :

« Dans sa séance du 5 mars 2025, Mme Dominique Kubler-Gonvers, Conseillère communale, a posé la question concernant le restaurant sur le site de Beausobre. La Municipalité y répond comme suit :

La Municipalité rappelle que le préavis soumis initialement au Conseil communal prévoyait la mise à disposition d'un local brut laissant ainsi la possibilité à la ou au futur exploitant d'aménager l'espace selon ses envies et besoins. Toutefois, et vu les montants financiers importants à investir, tous les restaurateurs intéressés ont finalement renoncé.

En date du 7 février 2024, le Conseil communal a validé le préavis N° 27/9.23 portant sur la demande d'un crédit de CHF 770'000.00 pour l'aménagement partiel du restaurant de Beausobre. À l'issue de l'appel à candidature publié le 18 avril 2024, trois dossiers ont été reçus et les candidat·e·s ont été auditionné·e·s par le comité de sélection composé de deux municipaux, d'un chef de service, de la directrice et de l'administrateur du Théâtre ainsi que d'un représentant de Gastrovaud.

Au final, un seul dossier présente toutes les conditions et les garanties. Le candidat est fortement intéressé, sous réserve du montant à investir dans l'aménagement de la cuisine et des techniques qu'il doit financer. La consolidation de ce montant d'investissement est en cours, mais risque de dépasser son estimation initiale. Compte tenu de cet élément, le candidat doit encore finaliser son dossier en réadaptant notamment son business plan. Convaincu de la qualité de ce candidat, la délégation mène des échanges réguliers avec lui et espère qu'une issue positive sera trouvée.

Les travaux d'aménagement partiel menés par la commune, objets du préavis 27/9.23, seront réalisés à confirmation du projet retenu. »

- **Réponse orale aux questions de Mme Aude Jardin concernant l'état de décontamination du site du Boiron et l'installation de l'association Liberi, projet Sen'tir**

Mme la Municipale Laetitia MORANDI lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 5 mars 2025, Mme la Conseillère communale Aude Jardin a interrogé la Municipalité à propos de l'installation de l'association Liberi à l'ancien stand de tir du Boiron ainsi qu'au sujet de la décontamination du site.

Question N° 1 : Madame Aude Jardin s'interroge sur le projet Sentir qui intègre les enfants du Boiron, l'école à l'extérieur, entre autres, qui avait une convention de 36 mois depuis 2022 pour le stand de tir. Est-ce que ce projet va perdurer ?

Dans sa séance du 12 décembre 2022, la Municipalité a validé un appel à projets en vue de la mise à disposition du stand de tir du Boiron. À l'issue de cette procédure, c'est le projet de l'association Liberi (projet Sen'tir), qui a été retenu et approuvé par la Municipalité lors de sa séance du 3 avril 2023.

Suite à cette validation, la Direction Bâtiments, sports et domaines a été chargée de poursuivre les démarches administratives, logistiques et techniques liées à l'exploitation du lieu et une convention pour une durée initiale de 36 mois a été signée entre la Ville de Morges et l'association le 1^{er} mai 2024 pour un début d'exploitation possible en août 2024, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires. L'installation de l'association nécessitant des modifications intérieures du bâtiment, un projet a été élaboré puis une demande de permis de construire a été adressée à la commune de Tolochenaz. Les discussions sont toujours en cours avec les instances cantonales et une décision sera prochainement rendue. L'installation en bonne et due forme de l'association ayant nécessité une adaptation de calendrier, l'échéance de la convention sera adaptée en conséquence.

Question N° 2 : Concernant le sol du stand de tir, est-il pollué ? Si oui, qui se charge de la décontamination ?

Le site de l'ancien stand de tir du Boiron figure au cadastre cantonal des sites pollués nécessitant un assainissement. En l'état actuel, aucune activité ne se déroule dans les zones identifiées comme polluées. Celles-ci sont rendues inaccessibles au public, notamment l'ancienne butte de tir à 50 m, entièrement clôturée depuis 2022.

La convention signée entre la Ville et l'association Liberi contient les dispositions nécessaires pour garantir la sécurité des enfants.

Une surveillance continue du site est assurée par différents bureaux spécialisés depuis plusieurs années. Ces investigations sont menées conjointement avec la Direction générale de l'environnement, organe compétent pour le choix des méthodes d'assainissement. »

- **Réponse orale aux questions de Mme Veronica Gaskell au sujet des actes de vandalisme survenus dans la nuit du 22 au 23 février au Parc des Sports**

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO lit la réponse suivante :

« Lors de la séance du Conseil communal du 5 mars 2025, Mme Veronica Gaskell revenait sur les actes de vandalisme survenus dans la nuit du 22 au 23 février, où 43 véhicules ont eu leurs vitres brisées sur le parking du Parc des Sports et dans les rues environnantes.

Elle posait la question suivante : *Quelles mesures concrètes la Municipalité a-t-elle mis en place pour se mobiliser face à de tels actes ?*

La Municipalité condamne fermement de tels actes de vandalisme et partage les préoccupations de la population, la sécurité de tous est une priorité pour la Municipalité, de même que de lutter contre le sentiment d'insécurité.

Au lendemain de cet incident, une première mesure a été d'installer des affiches invitant les usagers à faire preuve de prudence. Police Région Morges a intensifié ses présences au Parc des Sports et à ses alentours immédiats. Il a également été demandé aux assistantes et assistants de sécurité public de se montrer particulièrement attentifs en journée.

Le secteur ayant déjà été affecté par de précédents actes de vandalisme de ce type en janvier et en novembre 2024 en particulier, les patrouilles de police effectuaient déjà préalablement et quotidiennement des surveillances dans les parkings. Il est toutefois impossible de garantir une surveillance continue 24h/24 sur tous les emplacements.

Après analyse de ces événements avec Police Région Morges, la Municipalité ne souhaite pas mettre en place un dispositif supplémentaire particulier au Parking des Sports. Ainsi qu'il en ressort des dernières statistiques vaudoises sur la criminalité, les vols par effraction sur les véhicules sont en augmentation dans la plupart des districts du canton depuis 2 ans, avec une concentration sur l'arc lémanique. Toutefois, les infractions ne semblent pas concentrées à des endroits particuliers. Il apparaît de plus que cette hausse est constituée par des séries de vols, commis durant la nuit, ce qui influence fortement les statistiques.

Dans le cas présent, il n'y a pas eu d'appel à la police, ce qui aurait permis aux patrouilles d'intervenir et d'interpeller les auteurs de ces actes. Une enquête est actuellement en cours. Selon les déclarations des personnes lésées, il est à noter que dans plus de la moitié des quarante cas, il s'agit de dommages et non de vol.

À ce stade et compte tenu des faits, la volonté de la Municipalité est de faire passer prioritairement un message de prévention auprès des usagers en rappelant l'importance de ne pas laisser des objets visibles à l'intérieur des véhicules et de les fermer, ainsi que d'inviter d'éventuels témoins à annoncer à la police des comportements ou autre véhicule suspects.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion.

M. Yvan CHRISITINET remercie la Municipalité et se réjouit de la visibilité en visuel au Cube.

Mme Dominique KUBLER remercie la Municipalité pour sa réponse.

M. Loïc DOEBELIN remercie la Municipalité pour la longue réponse et s'excuse pour cela.

Mme Veronica GASKELL remercie la Municipalité pour sa réponse.

10. Simples questions, vœux et divers

M. Joseph WEISSEN demande quand la sculpture qui se trouve à l'entrée de Morges Ouest, création de M. Ewald Brigger, lauréat historique du prix de la culture sera nettoyée, il la juge très sale.

M. Jean-Jacques AUBERT répond que ce travail est prévu prochainement, elle sera propre pour le printemps.

Mme Annabelle AMSLER s'exprime en ces termes :

« J'ai des questions concernant la piscine de Morges, qui m'ont été posées par une usagère régulière des lieux :

1. Est-ce que tous les travaux de la piscine sont à présent terminés ?
2. Est-ce que toutes les installations de la piscine, notamment les vestiaires et les douches, seront accessibles sans restriction cette année ?
3. Pour quelle raison les travaux de l'année passée n'ont-ils pas pu avoir lieu pendant la période où la piscine était fermée au public ?

Je profite de cette occasion pour mentionner que plusieurs parents de tout-petits ont été très déçus d'apprendre la disparition de la pataugeoire qui a été fermée et remplacée par des jeux d'eau. Comme l'avait déjà signalé la commission qui avait examiné le préavis sur l'assainissement de la piscine, les jeux d'eau ne remplacent pas une pataugeoire. C'est donc une offre aquatique pour les enfants et les familles qui a disparu, et ce, alors qu'il y a de plus en plus d'épisodes de canicule. Je formule donc le vœu que la Municipalité remette dans un futur proche une pataugeoire à disposition de la population. »

Mme la Municipale Laetitia MORANDI répond à la question 1 en disant que les travaux ne sont pas terminés, car selon le préavis, le parc sera restitué au public à partir de cet automne en dehors des horaires d'ouverture de la piscine. Ces travaux seront en cours ce printemps, à savoir la création d'une ouverture dans la barrière pour rendre accessible le mur de grimpe, les jeux d'eau, les tables de ping-pong et l'espace vert à l'ensemble de la population.

Concernant la question 2, il est prévu d'ouvrir les vestiaires et les douches intégralement cette année. Elle reviendra le mois prochain pour la réponse à la troisième question et le vœu est pris en compte.

M. Stéphane DEWARRAT adresse des questions à la Municipalité concernant la publication dans la FAO relative à la modification de la signalisation au carrefour des Vignerons. Lecture

de l'extrait de la décision municipale 170 du 11 février 2025 qui accompagne ce dossier au Greffe. Il adresse les questions suivantes à la Municipalité :

1. La traversée piétonne est proposée en deux segments décalés, y aura-t-il deux phases de feux de signalisation pour traverser la place Dufour ?
2. La nouvelle configuration amène les piétons sur le pont de la Morges, lorsqu'ils se dirigent vers le Sud, aujourd'hui, malgré que le passage piétons est à une dizaine de mètres de la prochaine situation, un bon nombre de piétons empruntent déjà immédiatement la promenade du Général Guisan sur la rive droite de la Morges. La nouvelle situation ne va faire qu'accentuer cette situation. Est-il possible d'envisager un passage officiel pour les piétons directement à l'Ouest de la Morges ?
3. Comment les cycles provenant de la ville font-ils pour rejoindre le Parc des Sports ? Ne serait-il pas judicieux de trouver une solution afin de profiter de la voie de gauche, fermée, pour que les cycles patientent à un feu. Comment piétons et cycles traverseront la chaussée Sud ? À noter que lorsque l'on vient de la ville il n'y a aucune possibilité légale pour un cycle de rejoindre la piscine par exemple, sans devoir emprunter le giratoire de Bonjean ou devoir marcher à côté de son cycle.
4. Vu le marquage au sol indiqué sur le plan, il semble qu'il y aura des feux de signalisation. Quelques prochaines modifications proposées sur ce plan impliquent un changement d'emplacement des feux de signalisation. Pourquoi l'emplacement et les configurations, y compris les éventuelles flèches de direction équipant ces feux de signalisation ne sont pas publiés dans ce plan.
5. Pourquoi la publication de ce plan ne concerne à peu près qu'une moitié de la configuration de ce carrefour important ?

Les deux dernières questions montrent le côté très partiel de cette publication qui l'étonne à plus d'un titre.

6. L'ancienne présélection depuis la sortie du Parc des Sports direction Vignerons, combinée d'un tourné à gauche sur l'avenue Paderewski renaît de ses cendres pour devenir une voie uniquement à usage des cycles. La Municipalité n'estime-t-elle pas contraire aux buts initiaux des modifications demandées puisqu'elle réintroduit une phase de feux qui devra respecter l'accélération des cycles dans une petite côte introduisant ce carrefour.

À noter là que l'objet principal d'amélioration proposé est de supprimer de tourner à gauche depuis la place Charles Dufour vers le Parc des Sports. Or cette phase de feux correspondait au tourné à gauche simultané d'en face, de Paderewski direction Vignerons. Donc pas vraiment une perte de temps sur les temps de sortie en ville ou le retour des bus vers la gare par la rue des Vignerons.

Beaucoup de nos visiteurs regrettent le détour via le giratoire de Bonjean, ils recherchent finalement en premier lieu une place au centre-ville. Durant les festivités liées aux Vin ou aux Tulipes l'entrée par l'Ouest du parking des Sports est souvent obstruée, invitant les gens qui ne veulent faire qu'une course d'éviter notre Ville et nos commerçants.

À noter que ce *tourner à gauche* supprimer favorise plutôt l'entrée dans la ville qui est contraire aux aménagements de la rue Louis-de-Savoie et des quais. Il invite la Municipalité à étudier en interne les conséquences de cette décision pour nos commerces, la circulation supplémentaire au carrefour de Bonjean, les facilités pour la mobilité douce maltraitées dans ce projet, et répondre peut-être au travers de prochains objets municipaux en étude, sans qu'il dépose un objet plus contraignant.

Ce jour il est allé consulter le dossier au Greffe et il a remarqué, comme indiqué dans son préambule, qu'une décision a été prise le 11 novembre 2023. Or la phase test de ce projet a commencé le 29 septembre 2023. La communication de la Municipalité à l'automne 2023 précisait une phase d'essai de deux mois. On constate que la Municipalité n'a attendu qu'un mois et demi pour prendre sa décision. Il est surpris par cette précipitation précédant une très longue phase d'études pour accoucher d'un projet qui lui semble bien partiel. Il ne cache pas qu'une partie de la décision 170 contenait un élément confidentiel, il l'a signalé au Greffe, cela lui rappelle une de ses précédentes interventions concernant les documents liés aux publications publiques de la Municipalité.

M. Lucas BRUHWILER s'exprime en ces termes :

« La saga des autocollants sur les ordinateurs personnels se poursuit ! Après celui de notre Présidente, un nouvel autocollant bien plus problématique que celui du PLR est apparu sur l'ordinateur d'un conseiller communal du groupe UDC : celui du Collectif Némésis.

Qu'est-ce que ce collectif et pourquoi est-ce problématique ?

Némésis, du nom de la déesse grecque de la vengeance, est un mouvement français fondé en 2019, qui se définit comme « féministe, identitaire et anticonformiste ». Sa branche suisse a vu le jour en 2021. Derrière cette façade, la réalité est tout autre : ce mouvement ouvertement raciste, xénophobe, anti-islam et anti-immigration, pour ne citer que quelques qualificatifs attribués à Némésis, propage des discours qui flirtent avec l'extrême droite et les milieux néonazis. Sous couvert de défendre les femmes, il stigmatise systématiquement les étrangers en les rendant responsables des violences sexuelles infligées aux femmes. L'un de leurs slogans ? « *Rapefugees not welcome* », un amalgame nauséabond entre « viol » et « réfugiés ».

Que l'un de nos élus UDC affiche un tel symbole dans notre Conseil communal, en sachant pertinemment qu'il est filmé, relève soit d'une provocation assumée, soit d'une inconscience préoccupante.

Face à cela, une question s'impose :

1. Madame la Présidente, les symboles d'extrême droite ont-ils leur place dans notre Conseil ?

J'ose croire, et je l'espère, que l'alliance de droite ne cautionne pas ces positions extrêmes.

Mme la Présidente Floriane WYSS répond que le Bureau du Conseil communal ne tolère aucune forme de discrimination, que ce soit xénophobie, racisme, action ou parole anti-islam, anti immigration ou hostile à la transidentité. Un échange avec le conseiller communal en question a été proposé par le Bureau, avec l'accord de ce dernier, ce qui paraissait la mesure la plus appropriée. Elle a cru comprendre que cette proposition n'a pas convenu au groupe des Vert·e·s et n'a aucune autre réponse à apporter.

M. Joseph WEISSEN remercie M. le Municipal Jean-Jacques Aubert pour la réponse à sa question.

M. Pascal MARTIN demande si le Bureau pourrait donner les éléments qui permettent de déterminer ce qui différencie une simple question d'une interpellation.

Mme la Présidente Floriane WYSS répond qu'effectivement le mot « simple » avait été apposé devant « question » par M. Martin durant sa présidence. Toutefois, le terme « divers » est vague et ouvre la porte à bon nombres de choses.

M. Jonathan SCHOPFER relève qu'il a pu, comme la grande majorité des personnes ayant suivi leur cursus scolaire en Suisse, le faire gratuitement. Les bases de la langue française et des mathématiques ont été apprises ainsi que d'autres matières et langues. L'école enseigne à vivre en communauté, à respecter chacun et chacune dans ses origines, ses valeurs et ses opinions.

Il tient à remercier l'ensemble du corps enseignant qui, par son travail assidu, permet à chacun d'acquérir des connaissances, des compétences et des capacités. Grâce à eux, nous développons le goût du savoir, le sens de l'analyse, de l'esprit critique et bien d'autres qualités encore.

Dans de nombreux pays occidentaux, les bâtiments scolaires arborent fièrement leur drapeau national ou régional. Il semble qu'au-delà de l'aspect légal, cela reflète la fierté de pouvoir offrir un tel enseignement à la population.

Conscient que les établissements scolaires publics sont mis à la disposition de tous, il pose la question suivante :

- Serait-il possible d'apposer un drapeau suisse et un drapeau vaudois à l'entrée de chaque bâtiment scolaire ?

En cas d'acceptation de cette proposition, il remercie de s'assurer qu'il n'y ait jamais de remplacement de ces drapeaux par un autre drapeau national ou tout autre symbole lié à un lobby quelconque.

Mme Annabelle AMSLER remercie la Municipalité pour les premières réponses données ce soir.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la parole n'est plus demandée et que l'ordre est épuisé. Elle remercie les conseillères et conseillers pour leur travail. Elle lève la séance à 22h32.

La présidente
Floriane WYSS

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- « Pétition pour la sécurisation de l'Avenue de Chanel : instauration d'une zone 30km/h devant le Collège de Chanel à Morges »
- Postulat Vincent Cornut « Rétablissement des camps scolaires à Morges »
- Postulat Camille Robert pour le groupe PSIG « Pour lutter contre le sans-abrisme, une politique intercommunale et coordonnée des hébergements d'urgence »

Pétition pour la sécurisation de l'Avenue de Chanel : instauration d'une zone 30km/h devant le Collège de Chanel à Morges

Nous, parents d'élèves, élèves, enseignants, riverains et usagers concernés, soutenons la volonté de la Municipalité de Morges, exprimée par la Syndique lors du Conseil Communal du 4 décembre 2024, d'étudier en 2025 les mesures pour assurer la sécurité des enfants fréquentant le Collège de Chanel, des élèves de l'établissement secondaire de Beausobre, des résidents de l'EMS situé à proximité, des enfants fréquentant le Centre de Vie Infantile de Beausobre et leurs familles, ainsi que de tous les autres usagers conformément au plan directeur des mobilités de Morges. L'instauration d'une zone 30 km/h depuis l'avenue de Vertou jusqu'à l'arrêt de bus de Grosse-Pierre sur le chemin de la Chenaillettaz, en passant par l'avenue de Chanel permettrait d'assurer la sécurité des usagers cités précédemment.

Motifs de la demande

1. Un environnement scolaire et résidentiel à sécuriser

L'Avenue de Chanel passe entre deux pôles sensibles : le Collège de Chanel, qui accueille 400 enfants dès leur plus jeune âge, et le site de Beausobre, où se trouvent l'établissement secondaire avec un grand nombre d'élèves ainsi qu'un EMS et un CVE. Cette configuration implique un flux constant de personnes vulnérables (enfants, adolescents, seniors, familles, etc.) traversant ou longeant cette avenue très fréquentée. La sécurité de ces usagers est mise en péril par un trafic routier dense et parfois imprudent.

2. Une densité de circulation amplifiée par deux arrêts de bus

L'Avenue de Chanel comporte deux arrêts de bus situés de part et d'autre de la chaussée sur le tronçon concerné. Ces arrêts génèrent des montées et descentes fréquentes de passagers, notamment d'élèves, et intensifient encore le trafic dans cette zone. Ce flux régulier amène à des situations dangereuses, notamment en raison de dépassements ou de changements de vitesse imprévisibles de véhicules motorisés autour des bus, créant des risques accrus pour les usagers vulnérables. Cette observation est également valable pour les arrêts de bus du chemin de la Chenaillettaz.

3. Un trafic dangereux et congestionné

L'Avenue de Chanel est bondée aux heures d'arrivée et de sortie des classes. Les voitures s'arrêtent pour déposer les élèves parfois de manière irrégulière, tandis que bus, vélos, piétons et trottinettes se partagent un espace limité. Les trottoirs, très étroits, sont souvent encombrés, obligeant les enfants à emprunter la chaussée. Ce mélange de flux piétonniers et motorisés constitue un danger manifeste, amplifié par les traversées fréquentes entre les deux côtés de l'avenue.

4. Un besoin confirmé par le plan directeur des mobilités

Les mesures N4 et N5 du plan directeur soulignent l'importance de sécuriser cet axe par des aménagements cyclables. La mesure N8 mentionne la nécessité de modérer le trafic et d'étendre la zone 30 km/h de l'autre partie de l'Avenue de Chanel à cet endroit. Compte tenu de la fréquentation accrue depuis l'ouverture du Collège de Chanel, il est urgent de concrétiser ces mesures. Cette urgence est renforcée par le fait qu'à court terme, la fréquentation sera encore plus importante avec la venue pendant plusieurs années d'environ 200 élèves du collège de la Gracieuse à Chanel pendant la réfection de leur collège.

Notre demande

Nous demandons à la Municipalité de Morges de :

- Etudier la conversion sans délai du tronçon de l'Avenue de Chanel devant le Collège de Chanel en une zone 30 km/h de façon à ce que l'entier de l'Avenue de Chanel soit en zone 30 et plus seulement une partie de cette avenue.
- Renforcer les mesures de sécurité pour protéger les élèves, les résidents de l'EMS, et tous les usagers de cet axe et en particulier les plus vulnérables.
- Examiner en même temps la possibilité de convertir l'entier du chemin de la Chenaillettaz ainsi que l'avenue de Vertou en zone 30 km/h
- Mettre en place des patrouilleurs adultes aux traversées dangereuses au plus tard dès la rentrée scolaire 2025/2026

Postulat : Rétablissement des camps scolaires à Morges

Les camps scolaires jouent un rôle fondamental dans le développement des enfants, tant sur le plan pédagogique que social. Ils offrent une expérience d'apprentissage et de vie en collectivité, tout en renforçant les liens entre élèves et enseignants. Le canton de Vaud encourage par ailleurs l'organisation de tels camps durant la scolarité obligatoire.

L'organisation des camps est de la responsabilité de l'ASIME (Association Scolaire Intercommunale de Morges et Environs), dont Morges fait partie, en collaboration avec les directions et les enseignants.

Malheureusement, la publication de la Décision N°164 du département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) impose, outre le ou les enseignants, un accompagnant par classe (1P-6P) et un accompagnant pour l'ensemble du camp dès la 7P. Les camps de l'ASIME sont majoritairement organisés au Centre Marcel Barbey, et l'équipe présente permet de satisfaire cette règle en journée mais pas la nuit. Aucun arrangement financier n'a été trouvé pour engager et rémunérer ces accompagnants, il en est résulté la suppression pure et simple des camps scolaires, à l'exception d'un seul en 5^e primaire. La raison invoquée est un blocage entre les différents acteurs concernés (communes, canton, ASIME, directions d'établissement).

Ce surcoût reste modeste au regard des finances communales et de celles l'ASIME. Il est regrettable que ce différend financier prive tous nos enfants d'une expérience si enrichissante.

Le Centre Marcel Barbey a été acquis en 2017 et rénové en 2018 par l'ASIME dans le but d'organiser des camps scolaires durant l'année et des colonies de vacances en période estivale pour les écoliers des dix communes qu'elle représente. Or, ce sont actuellement les communes environnantes, non-membres de l'ASIME, qui profitent de ces annulations afin d'organiser leurs camps.

Il est primordial que nos enfants ne fassent pas les frais de cette situation et que la commune, comme membre de l'ASIME avec deux représentants au Comité directeur, assume son rôle de facilitateur pour garantir la continuité de ces activités essentielles.

Par le biais de ce postulat, nous souhaitons inviter la Municipalité à étudier les propositions suivantes :

1. Travailler en concertation avec les partenaires concernés afin de rétablir rapidement l'organisation de tous les camps scolaires.
2. Trouver un arrangement dans les plus brefs délais, en participant financièrement si nécessaire, afin de ne pas priver plusieurs volées d'écoliers de cette activité.

Nous prions les représentants de Morges au conseil intercommunal de soutenir au nom du Conseil communal de Morges ce postulat et son essence lors du conseil intercommunal de l'ASIME

Morges, le 13 mars 2025

Postulat Camille Robert pour le Groupe PSIG « Pour lutter contre le sans-abrisme, une politique intercommunale et coordonnée des hébergements d'urgence ».

Dans son rapport préavis n°38/11.24 en réponse au postulat du groupe PSIG « Pour un plan grand froid coordonné et cohérent », la Municipalité informait le Conseil communal que les deux places d'hébergement d'urgence disponibles à l'Armée du Salut étaient dorénavant consacrées à du logement de transition. Cela signifie qu'à l'heure actuelle, il n'existe plus de places d'hébergement d'urgence en ville de Morges.

La disparition de cette prestation destinée à des personnes dans des situations de grande vulnérabilité est inquiétante. De plus, la transformation de ces places en logements de transition traduit probablement une offre insuffisante pour cette catégorie de prestations également. Supprimer des places d'hébergement d'urgence ne permet cependant pas de faire disparaître le problème et reporte les charges vers les centres urbains voisins, car quand l'offre est absente du territoire communal, les personnes rejoignent alors d'autres communes pour y trouver refuge. Les places ne sont pourtant pas suffisantes non plus dans la ville la plus proche : à Lausanne, en 2023, les centres d'hébergement d'urgence ont dû refuser un lit à 11'725 reprises. La situation est d'autant plus préoccupante que deux structures ferment leurs portes cette année, à Lausanne et à Vevey. Un rapport¹ mandaté par le Canton et publié par la Haute école de travail social de Fribourg en 2023 indique également que l'offre vaudoise en hébergements d'urgence est insuffisante. Le rapport préconise d'augmenter et de diversifier l'offre afin de répondre aux besoins des différents publics qui peuvent être concernés par le sans-abrisme : travailleuses et travailleurs précaires, personnes âgées, familles avec enfants, personnes atteintes dans leur santé, etc.

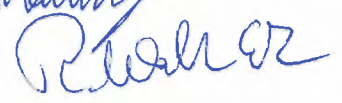
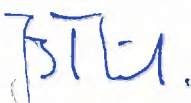
Afin de répondre aux défis actuels en matière de logement et répondre adéquatement aux besoins de personnes sans-abris, il devient urgent qu'une réflexion communale et intercommunale soit mise en place en vue d'améliorer la quantité et la qualité de l'offre. La thématique de l'hébergement d'urgence impose de travailler de manière coordonnée afin de renforcer l'efficacité des mesures et de développer des synergies permettant d'optimiser les prestations fournies. De ce fait, une plateforme de coordination intercommunale apparaît pertinente.

À noter enfin que la thématique du sans-abrisme et les prestations d'hébergement d'urgence sont les grandes oubliées de la politique municipale de l'habitat et du logement de la Ville de Morges présentée récemment à notre Conseil : aucune des actions présentées n'est concernée. Pour le Groupe PSIG, il est nécessaire d'évaluer la situation et de corriger le tir.

Au vu de ce qui précède, le présent postulat demande à la Municipalité :

1. De présenter un rapport qui documente l'évolution et l'état des lieux des prestations disponibles à Morges en matière d'hébergements d'urgence et de logements de transition avec une analyse de l'adéquation entre l'offre et les besoins ;
2. D'étudier l'opportunité de participer à la création d'une plateforme intercommunale en charge de la politique de lutte contre le sans-abrisme en partenariat avec d'autres villes du canton.

Pour le Groupe PSIG
Camille Robert



¹ Gutjahr E., Leresche F. et Rao Dhananka S. *évaluation du dispositif d'hébergement d'urgence dans le Canton de Vaud*. Haute école de travail social de Fribourg, 2023.